

### Contexte national

Àu 1er janvier 2015, la France compte près de 222 150 médecins libéraux et salariés en activité, soit 336,5 praticiens pour 100 000 habitants [1]. 12 370 médecins (5,6%) ont un statut de remplaçant [2]. Selon l'OMS Europe [3], en 2011, la densité médicale en France (316,1 pour 100 000), peu différente de la moyenne des pays intégrés dans l'Union européenne (UE) avant 2004 (368,2), est supérieure à celle des pays entrés dans l'UE depuis cette date (274,9). Les densités les plus faibles dans l'UE sont observées en Pologne (218,6), Roumanie (238,5), et les plus fortes en Autriche (484,4) et en Grèce (614,5).

Le cursus universitaire menant au diplôme d'Etat de docteur en médecine dure au minimum neuf années et comprend trois cycles. La première année d'études est commune aux études d'odontologie, de maïeutique et, depuis 2010, aux études de pharmacie et de kinésithérapie. En France, le nombre de médecins a plus que triplé depuis 1968. La croissance des effectifs, forte jusqu'à la fin des années 80 (+4,4 % chaque année entre 1972 et 1989), est nettement plus faible depuis (+1 %). Ce ralentissement résulte de la mise en place du numerus clausus qui depuis 1971 limite le nombre d'étudiants admis en 2ème année de médecine : 8 500 au début des années 70, abaissé jusqu'à 3 500 pour l'année universitaire 1992-93 et relevé progressivement jusqu'à 7 497 en 2015 [1, 5].

La population des médecins présente un profil démographique en constante évolution depuis 20 ans, de plus en plus âgée, mais aussi de plus en plus féminisée. La part des médecins actifs âgés de plus de 60 ans en France métropolitaine a en effet plus que triplé durant cette période : elle est passée de 8% en 1990 à 27,5% en 2015. L'âge moyen est passé de 40 à 51,5 ans entre 1990 et 2015 en France métropolitaine et la part des femmes a progressé de 11 points sur la même période, pour atteindre 41%. Elles sont notamment majoritaires parmi les médecins actifs de moins de 45 ans (56%) [1, 6]. Selon des projections établies par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en 2009, la densité médicale passerait de 327 pour 100 000 habitants en 2006 à 292 en 2030, avec un minimum (276) en 2020. En effectifs, la baisse serait plus marquée chez les spécialistes (101 000 en 2030, -15,6%) que pour les généralistes (105 000, +2,4%). Les femmes deviendraient majoritaires après 2020 [7]. A l'intérieur du territoire français, la répartition géographique des médecins est marquée par des contrastes forts et anciens entre les zones les plus fortement médicalisées (Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Île-de-France, Languedoc-Roussillon), et les régions moins médicalisées (Picardie, Haute-Normandie, les régions Centre et d'Outre-mer). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de praticiens par habitant est ainsi 1,6 fois plus élevé qu'en Picardie. Ces disparités sont cependant très différentes selon la spécialité et le mode d'exercice libéral/salarié.

En 2015, 58,7% des médecins ont un exercice libéral ou mixte, 29,3% sont salariés hospitaliers et 12% salariés non hospitaliers. La médecine libérale est soumise à une politique conventionnelle fixant les tarifs de remboursement des soins aux assurés sociaux par accord entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance maladie. La convention de 1980 a donné la possibilité aux médecins d'appliquer des honoraires libres, supérieurs aux tarifs fixés par les caisses. Le nombre de médecins qui ont opté pour ce secteur conventionnel dit secteur 2 a progressé jusqu'en 1990. Depuis cette date, l'accès au secteur 2 a été limité, le passage de médecins qui étaient en secteur 1 vers le secteur 2 n'a plus été possible. Cependant cette règle fait l'objet de discussions conventionnelles, et la part des spécialistes optant pour le secteur 2 s'est accrue ces dernières années. En 2013, 26 % des médecins libéraux en France sont en secteur 2 (9,6 % des généralistes et 43 % des spécialistes). Ce mode conventionnel est majoritaire dans la plupart des spécialités chirurgicales ; les proportions varient aussi selon les régions et les départements [8].

Depuis le milieu des années 90, des dispositifs successifs ont visé à améliorer l'organisation des soins médicaux. Les Unions régionales des médecins libéraux, instituées en 1994, ont eu pour mission «l'amélioration du système de santé et la promotion de la qualité des soins» (travaux sur l'exercice libéral, l'évaluation des pratiques professionnelles, la participation à la coordination avec les autres professionnels de santé...) ; dans la suite de la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (HPST) du 21 juillet 2009, elles ont été transformées en unions régionales des professions de santé médecins libéraux [9]. Ces Unions régionales sont constituées de représentants des syndicats libéraux, au prorata de leur représentativité.

Pour tenter d'atténuer les inégalités de répartition des médecins sur le territoire, les premières mesures ont été la hausse du nombre de médecins formés, la modulation régionale du numerus clausus et des postes d'internes. Ces dernières années, d'autres dispositifs favorisent l'exercice dans les zones en déficit démographique : aides financières à l'installation, au maintien en exercice, à s'organiser autrement (maisons de santé pluridisciplinaires, télémédecine), développement des stages auprès du praticien, notamment en zones déficitaires, promotion de l'exercice pluriprofessionnel et de l'usage des nouvelles technologies.

La loi HPST confie aux Agences Régionales de Santé la mission d'organiser le système de soins en Région. Le parcours de soins coordonné y est décrit en trois niveaux : les soins de premier recours recentrés autour du médecin généraliste ; ceux de second recours dispensés par les médecins spécialistes et les hôpitaux locaux ; ceux de troisième recours, hyperspécialisés, dans les centres hospitaliers universitaires. Et, pour éviter le recours systématique aux urgences, la loi définit l'organisation de la permanence des soins de ville assurée par les généralistes en concertation avec les établissements de santé, ainsi que la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires et pôles de santé.

#### Repères bibliographiques et sources

1. Drees RPPS, La démographie des professionnels de santé au 1er janvier 2015.
2. Le Breton-Lerouvillois G, sous la direction de Dr Jean-François RAULT (2014). Atlas de la démographie médicale en France, situation au 1/01/2014. Conseil national de l'ordre des médecins. 274 p.
3. Eurostat. Site de l'Office statistique de l'Union européenne. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
4. M. Bachelet, Les affectations des étudiants en médecine à l'issue des épreuves classantes nationales en 203. Etudes et résultats. Drees. n° 894 octobre 2014. 8 p.
5. Sicart D. (2005). Les médecins : estimations au 1er janvier 2005. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 88. 95 p.
6. Sicart D. (2000). Les médecins : estimations au 1er janvier 2000. Document de travail. Collection statistiques. Drees. n° 14. 87 p.
7. Attal-Toubert K, Vanderschelden M. (2009). La démographie médicale à l'horizon 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales détaillées. Dossiers solidarité et santé. Drees. n° 12. 66 p.
8. Cnamts. Snir 2013 (système national inter-régimes).
9. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

## Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > La densité de médecins en Seine-Saint-Denis est inférieure aux moyennes régionale et nationale, et est parmi les plus faibles d'Île-de-France.
- > En 2015, 49% des médecins séquano-dionysiens ont 55 ans et plus ce qui est supérieure au niveau national (46%) mais surtout 11,3% ont 65 ans ou plus (vs 9,7% en 2014).
- > Globalement, le pourcentage de femmes parmi l'ensemble des médecins est comparable à celui de France métropolitaine.

Au 1er janvier 2015, le nombre de médecins (libéraux ou salariés) exerçant en Seine-Saint-Denis est de 4 214 dont 1 946 médecins généralistes et 2 268 médecins spécialistes. Le département présente une proportion de médecins libéraux (50,7%) plus faible qu'en Île-de-France (53,4%) et qu'en France métropolitaine (58,8%).

La densité médicale est de 125,2 généralistes et 145,9 spécialistes pour 100 000 Séquano-Dionysiens. Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes régionales (respectivement 152,1 et 247,2 pour 100 000 habitants) et nationales (respectivement 155,9 et 183,2 pour 100 000 habitants).

La forte densité médicale observée en Île-de-France est due en grande partie à la présence de Paris. En effet, chez les généralistes, en dehors de Paris, seul le département des Hauts-de-Seine dépasse la moyenne nationale et chez les spécialistes les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

La Seine-Saint-Denis présente une densité de médecins spécialistes parmi les plus faibles par rapport aux autres départements d'Île-de-France.

En 2015, l'âge moyen des médecins libéraux (généralistes et spécialistes) de la Seine-Saint-Denis est de 52,5 ans. Cet âge moyen est comparable à celui des médecins d'Île-de-France (52,8 ans) et supérieur à celui des médecins de France métropolitaine (51,5 ans).

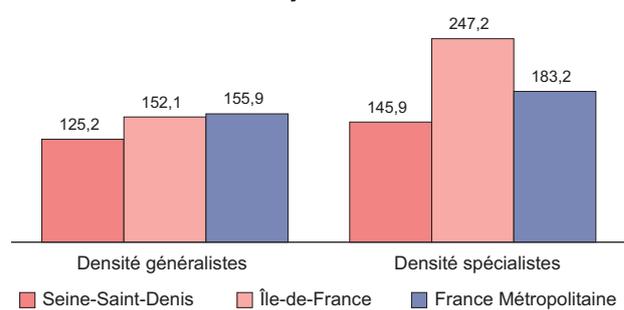
Par ailleurs, les femmes représentent 44% des médecins de Seine-Saint-Denis. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau régional (48,3%) et comparable au niveau national (43,6%). Les hommes sont largement majoritaires dans les tranches d'âge les plus élevées.

### Ensemble des médecins exerçant à titre libéral ou salarié au 1er janvier 2015

	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métropolitaine
<b>Généralistes</b>	1 946	18 256	99 669
dont libéraux et mixtes (en %)	58,4	60,1	67,4
<b>Spécialistes (hors médecine générale)</b>	2 268	29 673	117 098
dont libéraux et mixtes (en %)	44,0	49,2	51,5
<b>Ensemble</b>	4 214	47 929	216 767
dont libéraux et mixtes (en %)	50,7	53,4	58,8

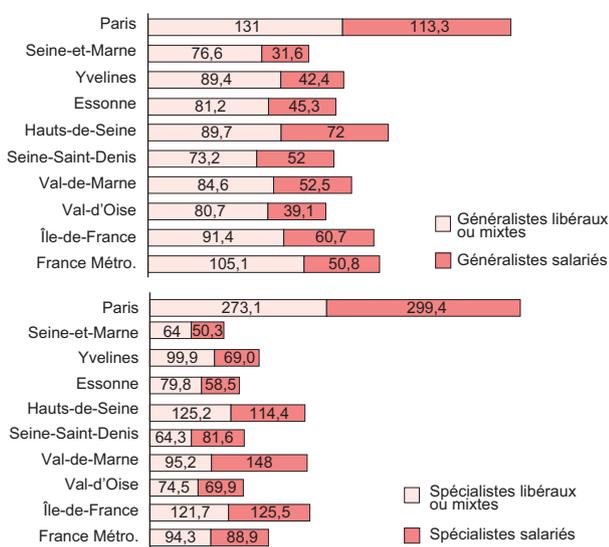
Source : Drees - Exploitation ORS Île-de-France

### Densités de médecins exerçant à titre libéral ou salarié au 1er janvier 2015



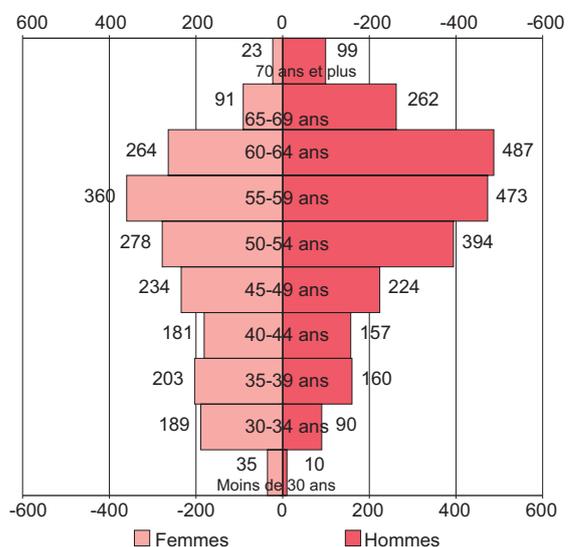
Source : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France

### Densités médicales (spécialistes et généralistes) au 1er janvier 2015



Source : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France

### Répartition par âge et par sexe des médecins de Seine-Saint-Denis en 2015



Source : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France